Courrier les lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft 101

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Courrier des lecteurs

Erratum

Monsieur Jean Negrel de Paris nous a fait parvenir le rectificatif suivant concernant un courrier que nous avions publié dans un précédent numéro. Qu'il veuille bien nous excuser pour les erreurs commises dans la transcription de sa lettre :

Vous aviez bien voulu publier dans votre n° 99 de juin 1997 mon courrier du 5 avril concernant la rue Pradier dans le XIXème arrondissement, ce dont je vous remercie.

J'y ai cependant relevé deux erreurs de transcription que je souhaite rectifier :

1) C'est au n° 26 et non pas au n° 25 que subsiste ce qui fut une cité d'artistes.

2) C'est avant 1860 et non pas en 1960 que cette rue appartenait à la commune de Belleville, 1860 étant l'année de l'annexion à la ville de Paris des communes situées entre l'enceinte des Fermiers Généraux et celle de Monsieur Thiers.

Message de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Le trafic illicite de biens culturels sévit partout, aussi bien dans les pays en voie de développement que dans l'ensemble des pays développés. On ne compte plus les vols dans les musées et les églises, les fouilles clandestines de sites archéologiques, les régions dépouillées de leurs objets ethnographiques. La Suisse est, malheureusement, l'une des principales plaques tournantes de ce trafic.

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO a fait de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels l'une de ses priorités. Les Suisses font souvent montre d'un grand intérêt pour la culture et les traditions des pays qu'ils visitent où dans lequel ils résident. Il n'est pas rare, de ce fait, qu'ils soutiennent, à leur insu, la déprédation de sites historiques et archéologiques et par voie de conséquence le trafic illicite. Nous ne saurions trop les encourager à faire preuve de circonspection lors de l'achat de biens culturels (statuettes, objets usuels anciens, etc.) et à s'enquérir très précisément de l'origine de ces biens.

Commission nationale suisse pour l'Unesco
Le secrétaire général
B. Theurillat

(SUITE DE LA PAGE 13)

Il y a quelques mois, un sondage sur leurs intentions au sujet des motions favorables aux Suisses de l'étranger avait donné comme résultat un bon tiers de non réponses pures et simples, un tiers de confusion avec le problème des étrangers en Suisse, un tiers de réactions allant du soutien machinal au «refus pur et simple d'en faire plus pour les Suisses de l'étranger».

Il est vrai que parmi les partis politiques, peu prennent au sérieux les Suisses de l'étranger, dans la mesure où leurs voix sont diluées dans la masse électorale, et compte tenu de ce que leurs avis ne filtrent que très lentement au travers d'un certain nombre de structures qui s'apparentent plus à une mise sous tutelle qu'à une représentation démocratique.

Mais il est rassurant de constater que l'infime minorité des associations de Suisses de l'étranger qui se consacrent à des actions civiques finissent par être entendues sinon complètement écoutées. Nous vous ferons part dans un prochain numéro des résultats de l'enquête civique lancée par la Section de Paris de la Société Suisse des Vieux Zofingiens, pour mobiliser les citoyens de l'étranger à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter par correspondance en matière fédérale. Dès maintenant vous pouvez obtenir des exemplaires du questionnaire civique au 01 60 11 62 97.

Alors citoyens suisses et citoyens d'origine suisse, il est grand temps de vous préoccuper de vos intérêts et de cesser de vivre sur l'idée que d'autres s'en occupent. La presse suisse et notre confrère la Revue Suisse relatent le fait suivant : s'étant adressé au Président de l'Union des Associations Suisses de France sur le sujet de la nationalité et de la fermeture de certains consulats, le Gouvernement suisse considère avoir consulté les 140 000 Suisses de France et obtenu leur accord.

QUE FEREZ-VOUS DEMAIN...?

Analyste Graphologique
Étude de votre Thème Astral
Orientation et Conseils
Confidentialité assurée,
écrivez à...
JMA.
BP 3 - 40150 ANGRESSE

Maison Suisse de Retraite

23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux

Établissement pour personnes du 3ème âge

- Priorité aux Suisses et Doubles-Nationaux
- Accueil personnalisé
- Pension complète - prix modérés
- Studios ou appartements deux pièces avec kitchenette et sanitaire
- Assistance médicale et soins
- Salon de coiffure
- Animations
- Espaces de détente
- Grand jardin
- Liaison avec l'Hôpital Suisse mitoyen
- Suivi Sécurité Sociale et Mutuelles
- Métro à 100 m ; station « Mairie d'Issy »

Renseignements et inscriptions :

Monsieur André Grasset, Directeur
23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 42 21 41

Un reçu CERFA vous permettant de déduire 50% de cette somme de vos impôts, pourra vous être adressé.

Le soussigné autorise la Maison Suisse de Retraite à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des :

❑ Membres à cotisation annuelle de 100 F par personne
❑ Membres à cotisation unique pour 10 ans de 1 000 F au minimum

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date/Signature

PUBLICITÉ